



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
📧 03.22.95.16.81
@ : adantin@somme.fff.fr

COMMISSION FÉMININE

DETECTION DES JOUEUSES U14 à U16 FÉMININE

**LIEU : AMIENS, Stade Michelet, Chemin de Vauvoix
Herbe (Stade Amiens FC Porto)**

DATE : Mercredi 26 septembre 2018

HORAIRE : 13H30 à 16H30

JOUEUSES U14 F CONVOQUEES

Club(nom)	Nom Prénom
ABBEVILLE A.S. MENCHECOURT	MATHE ELENA – FESSIER LORIE
F. C. AILLY SUR SOMME SAMARA	LEONARDI ZIA
AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL	HOUMIR TAHRA - RICHARD MAELE - GRESSIER DUBOIS CELIA - CASSEY CELIAFAUCONNIER EVA - BULOT HELENA - LAICHALAMBA OCEANE
F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS	COURMONT LILOU- CORDONNIER LIZEA - BRUNEL SOMON OCEANE - WIBAUT CLARA - LECUYER ILONA - BENHIJA SARAH
F.C. ARVILLERS	DACHEUX IRIS
S.C. BERNAVILLE PROUVILLE	THOREL LAURINE
AM. ANCIENS ELEVES CHAULNES	GEORGES LAURA - DELARUE MANON
CONTY LOEUILLY SP.C.	SUIVENG LAURELINE - MARECHAL LISA
R.C. DOULLENS	VERITE EMMA
U. S. NIBAS FRESSENNEVILLE	CREPIN TIFENN
U.S. FRIVILLE ESCARBOTIN	DESPAUX MILA
U.S. LIGNIERES CHATELAIN	MALLER LILOU
E.S. CHEMINOTS LONGUEAU	ROGNERUD MATHILDE - DROUVIN MELIA - BESNARD SASHA - HENAU PETIT NATHAELLE
F.C. MAREUIL CAUBERT	BOUCHER THIPHAINE
A.S. DU PAYS NESLOIS	FERRAND LOUNA - BERTRAND MANON
ENT.C.A.F.C. PERONNE	GEMEAU CANDICE - HERY PERRINE
U.S. ROISEL	DOISY LAURINE
U.S. ROSIERES	ROUILLARD LEA
U.S. SAILLY SAILLISEL	THUILLIEZ CLAIRE - PLANQUE MANON
R.C. SALOUEL	NORDEN DOREEN
S.C. ST BLIMONT	PETIT MARION
A.S. TALMAS PICARDIE FIENVILLERS	BRIDEL EMILIE - DIBONNET CASSANDRA
A.S. VALINES	VANDESTEENE ISAURE- TOMASI JOY

ENCADREMENT

Commission Féminine

En cas d'indisponibilité, prévenir Angélique DANTIN (adantin@somme.fff.fr / 03 22 89 80 20 / 06 79 46 75 18)

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) *S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.*

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) *Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.*

CHAQUE JOUEUSE DEVRA SE MUNIR :	
<ul style="list-style-type: none">• de l'équipement sportif de son club d'origine	<ul style="list-style-type: none">• Fiche individuelle
<ul style="list-style-type: none">• de chaussures adaptées en fonction des terrains	<ul style="list-style-type: none">• de son nécessaire de toilette
<ul style="list-style-type: none">• d'un vêtement de pluie	